



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Archives nationales

Question écrite n° 70191

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés rencontrées par les usagers souhaitant consulter les Archives nationales. En effet, les locaux affectés aux archives de France s'avèrent aujourd'hui inappropriés et trop exigus. Il souhaite savoir s'il envisage la construction d'un nouveau centre de conservation des archives nationales ou si d'autres modalités de consultation sont envisageables.

Texte de la réponse

Les conditions difficiles de fonctionnement des Archives nationales relevées par l'honorable parlementaire sont dues en particulier à la saturation et à l'inadaptation des locaux. En dépit de cette situation, les Archives nationales continuent à remplir leurs missions essentielles, et notamment celles de conservation et de communication au public des documents constitutifs de notre patrimoine historique. Il n'en demeure pas moins que la construction d'un nouveau centre pour les Archives nationales s'avère aujourd'hui nécessaire, comme le Premier ministre l'a souligné dans son intervention lors du colloque « Les Français et leurs Archives », le 5 novembre 2001. A cet effet, il a confié à la directrice des archives de France une mission de préfiguration, dans le cadre de laquelle elle est chargée de proposer au comité interministériel des Archives de France, qui tiendra sa première réunion dans les prochaines semaines, un choix de lieux d'implantation pour ce nouveau centre.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70191

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 6993

Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1527